



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2016-2020

du Séminaire de Sherbrooke

Novembre 2016

Introduction

Le Plan de réussite 2016-2020 du Séminaire de Sherbrooke a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 31 mai 2016. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 7 juin 2016.

La Commission a évalué le plan de réussite du Séminaire lors de sa réunion tenue le 4 novembre 2016. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020*, visant particulièrement les étudiants de la formation ordinaire, est le quatrième plan du Séminaire de Sherbrooke, et le deuxième évalué par la Commission. Le premier plan de réussite a été évalué par la Commission en juillet 2002. Le Séminaire a réalisé l'autoévaluation de son *Plan de réussite 2009-2012* et il s'est servi des pistes de réflexion pour l'élaboration du plan de réussite couvrant la période 2013-2016. Ce dernier ainsi que le plan précédent n'ont pas été soumis à la Commission pour évaluation.

L'élaboration du *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* du Séminaire a été guidée par son *Plan de réussite 2013-2016* et par les constats tirés du bilan des mesures de celui-ci. Le Séminaire a également mené des consultations auprès des membres de la Commission des études, des professeurs et de l'intervenant responsable du Centre d'aide à la réussite. Le plan de réussite compte quatre parties en plus d'une introduction. Le contexte d'élaboration est décrit en première partie. Les orientations, les objectifs et les mesures sont ensuite abordés. La troisième partie présente la mise en œuvre du plan alors que les indicateurs et les mécanismes de suivi sont traités en quatrième partie.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le Séminaire de Sherbrooke dresse le profil de la population étudiante par programme pour la période 2013-2016. Il collige les données suivantes : répartition par programme d'études, répartition par sexe, la moyenne d'âge, les moyennes au secondaire par programme à la première session et le nombre d'étudiants des services adaptés.

Il fait également état de certains indicateurs de réussite, dont le taux de diplomation et la persévérance des étudiants. Le Séminaire a utilisé les informations recueillies dans le suivi du plan précédent pour dégager des constats sur les mesures et guider l'élaboration du nouveau plan. En s'appuyant sur ces informations, le Séminaire considère qu'il se retrouve face à un défi de baisse de la clientèle et qu'il est nécessaire de se moderniser pour offrir une formation de qualité pour motiver ses étudiants. Les enjeux qu'il soulève sont l'augmentation de l'efficacité et l'efficacité du Centre d'aide à la réussite, l'amélioration de la qualité de la communication, le soutien aux étudiants en difficulté et en trouble d'apprentissage ainsi que l'implantation d'approches technopédagogiques.

À travers cette démarche, le Séminaire n'a toutefois pas procédé à l'analyse approfondie des caractéristiques de sa population étudiante au regard de la réussite. En effet, le nouveau plan ne cible pas les principaux obstacles à la réussite et ne fait pas état des données récentes sur tous les indicateurs de réussite. Pour bien comprendre les facteurs affectant la réussite et la persévérance de ses étudiants et de déterminer les mesures les mieux adaptées, la Commission invite le Séminaire à approfondir l'analyse des caractéristiques de sa population étudiante au regard de la réussite.

Les orientations et les objectifs

Le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* comprend deux orientations, soit l'amélioration de la réussite disciplinaire et l'augmentation du taux de motivation. À la première orientation sont associés trois objectifs. Ceux-ci visent l'augmentation de l'efficacité et de l'efficacité du Centre d'aide à la réussite, l'amélioration de la qualité de la communication et le soutien des étudiants en difficulté ou en trouble d'apprentissage. Un objectif est associé à la deuxième orientation : rendre les études plus stimulantes par des approches pédagogiques originales, novatrices et technologiques. Bien que les objectifs soient liés aux orientations, la Commission constate qu'ils sont principalement formulés en termes de moyen, ce qui rend leur atteinte difficilement mesurable. Puisque le Séminaire n'a pas déterminé les résultats attendus pour chacun de ses objectifs ni d'indicateurs permettant d'en faire le suivi, la Commission estime que le Séminaire ne

pourra pas faire état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan. C'est pourquoi

la Commission recommande au Séminaire de Sherbrooke de formuler ses objectifs en termes de résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents et mesurables pour l'ensemble des objectifs de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Chaque objectif du plan est accompagné de deux à cinq moyens retenus pour l'atteindre. Le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* présente sous forme de tableau les objectifs de même que les moyens retenus et ces derniers sont précisés par deux à quatre pistes d'action. Le tableau présente également les responsables de la mise en œuvre et du suivi des moyens ainsi que le calendrier de réalisation.

Le mécanisme de suivi des résultats

En ce qui concerne les objectifs, le Séminaire prévoit un suivi de ses propres indicateurs pour s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des mesures. Par exemple, la réussite des cours de la formation générale de la première session des étudiants à risque en français, le taux de réussite, le taux de diplomation et le taux d'abandon des étudiants des services adaptés. Une synthèse des informations recueillies annuellement sera intégrée dans les bilans annuels. Le Séminaire prévoit également réaliser une évaluation qualitative du plan en décembre 2017 et 2019.

Devant l'absence de résultats attendus, le plan n'inclut pas de mécanisme de suivi des résultats obtenus permettant au Séminaire de procéder à sa révision et de l'actualiser au besoin. La Commission lui **suggère** de préciser un tel mécanisme dans son plan de réussite.

Conclusion

Le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission recommande au Séminaire de formuler ses objectifs en termes de résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents et mesurables pour tous les objectifs de son plan de réussite. De plus, elle suggère de préciser un mécanisme de suivi des résultats obtenus permettant au Séminaire de procéder à la révision du plan et de l'actualiser au besoin.

La Commission souhaite être informée au moment opportun des actions réalisées pour donner suite à la recommandation formulée.

Le cas échéant, les jugements et avis formulés dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Claudia Martinez

COPIE CERTIFIÉE CONFORME